

## Dépêche

Jeudi, le 18 octobre 2007

**cope**sep**pb**



**Une entente est intervenue entre le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB) et notre ancien syndicat international (SIEPB) mettant fin à toute contestation de notre autonomie canadienne**

Des négociations intensives ont permis de conclure une entente réglant l'ensemble des poursuites judiciaires intentées de part et

d'autre, mettant un point final à cette longue et coûteuse saga juridique contestant la légitimité constitutionnelle de la démarche d'autonomie canadienne ainsi que celle visant à régler les litiges monétaires découlant de cette démarche.

Le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau COPE SEPB, fort de cette entente, se tourne résolument vers l'avenir. Serge Cadieux, président national, souligne que « l'intérêt des membres passait obligatoirement par une entente juste et respectueuse des parties impliquées évitant, dans la mesure du possible, d'engloutir des sommes considérables en débats juridiques ».

Afin d'assurer à part entière son autonomie canadienne, le COPE SEPB, lors de son dernier congrès en juin 2007, évoquait l'importance de développer des liens fraternels avec des organisations syndicales nationales et internationales.

Rappelons-nous qu'en juin 2004, la très grande majorité de nos membres au Canada avait manifesté le désir de former notre propre syndicat canadien distinct du syndicat international. En 2004, lors de notre congrès de fondation et avec l'appui inconditionnel du CTC, des fédérations provinciales et de dirigeantes et dirigeants de syndicats nationaux, notre syndicat canadien prenait forme et recevait une pleine reconnaissance à titre de syndicat national autonome.

Enfin, en octobre 2007, l'exécutif national du COPE SEPB entérine à l'unanimité l'entente intervenue avec son ancien Syndicat international, évitant par le fait même la tenue d'un procès d'une durée prévue de 4 semaines devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

L'essentiel, dans cette démarche autonomiste, réside dans le fait que la volonté des membres canadiens a été pleinement reconnue et que les structures mises en place favoriseront le développement de cette organisation.